



**GAME  
ONLY**

**LET'S  
GO**

# **APPEL À PROJETS**

Règlement de l'appel à candidatures  
Promotion 2022



Game Only est l'association des entreprises de la filière du jeu vidéo en Auvergne-Rhône-Alpes créée en février 2019. Game Only rassemble plus de 100 entreprises et représente plus de 3000 ETP, faisant de la Région AURA la 2e industrie du jeu vidéo la deuxième industrie de France après l'Île-de-France.

L'incubateur Let's GO a vu le jour afin d'offrir un accompagnement rapproché sur les questions de l'entrepreneuriat et de la production d'un jeu vidéo au travers de plusieurs piliers complémentaires et un suivi individuel rapproché tout au long de l'année et qui continue même une fois l'incubateur terminé.

Les termes et conditions de la candidature au programme « LET'S GO » sont régis par le présent règlement.

# Article 1 : Le programme d'incubation Let's GO

Cet incubateur a pour but d'aider des entrepreneurs à :  
créer et structurer leur entreprise de développement de jeux vidéo en région Auvergne Rhône-Alpes et créer de l'emploi durable.

Cet accompagnement visera à apporter des réponses en fonction des caractéristiques propres à chaque projet.

Le programme joint à ce règlement n'est pas contractuel. Certaines dates et certains intervenants peuvent être modifiés.

## Article 2 : Organisateur

Le présent appel à candidatures est piloté par l'association Game Only dont le siège social est sis au 2 Rue Bonnefoi, 69003 Lyon.

## Article 3 : Conditions de participation

Les candidatures sont ouvertes à toute la France mais uniquement si les studios s'engagent à s'installer en région Auvergne-Rhône-Alpes au terme de la période d'incubation. Et répondant aux critères de sélections susvisés peuvent candidater à "LET'S GO".

L'inscription à l'incubateur implique l'entière acceptation de ce règlement.

## Article 4 : Critères de sélection

**A in de candidater à l'incubateur, les porteurs de projets doivent répondre aux critères suivants :**

- Avoir créé votre société (numéro de SIRET)
- Avoir développé un premier jeu, même à titre personnel
- Avoir un CA projeté sur l'année à venir
- Avoir réalisé un document de Game Design qui permet de comprendre le prochain jeu que vous allez créer
- Être basé en France métropolitain
- S'engager à s'installer en région Auvergne-Rhône-Alpes au terme de l'incubateur
- Avoir au moins une personne dédiée au projet à temps plein
- Avoir un projet à enjeu sociétal, social et/ou environnemental est un plus.

Respecter les valeurs de Game Only et de ses adhérents :

- Bienveillance
- Créativité
- Ambition
- Mixité

## **Article 5 : Modalités de participation**

### **Candidatures :**

La date d'ouverture des candidatures est le 16 novembre 2022. Les dossiers seront à déposer sur la page <https://gameonly.org/lets-go-lincubateur-jeu-video-2> jusqu'au 5 décembre 2025 minuit.

Les dossiers seront constitués :  
- de la réponse au questionnaire en ligne;  
- et des pièces-jointes demandées.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié par le jury qui se tiendra le 16 décembre 2021, en présence physique ou en distanciel.

### **Présélection des candidats sur dossier :**

Les dossiers complets seront étudiés par l'équipe de Game Only. Les dossiers retenus seront invités à venir présenter leur projet lors des entretiens de sélection.

### **Sélection des candidats :**

Le comité de sélection constitué de l'équipe de Game Only, d'adhérents de l'association et de partenaires du projet évaluera les dossiers présélectionnés lors d'une présentation orale.

Une fois le projet sélectionné, le candidat s'engage à être disponible pour débiter l'accompagnement le 24 janvier 2022 au plus tard.

\*Une charte de confidentialité sera signée par toutes les personnes susceptibles d'étudier les dossiers présentés.

## Article 6 : Engagement des candidats

L'accompagnement de Game Only et de H7 à travers cet incubateur s'appuie sur de nombreux partenaires. Le coût de l'accompagnement est ainsi largement pris en charge, mais nous demanderons aux candidats retenus dans ce programme d'accompagnement une participation financière de 300 € HT par mois et par projet. Loin de couvrir l'intégralité des coûts de l'accompagnement que nous proposons, cette participation symbolise avant tout l'engagement des entreprises à mener le programme d'accompagnement à son terme et avec assiduité.

### **Cette participation ne comprend pas :**

- Les frais éventuellement engagés par chaque candidat retenu pour l'hébergement de son entreprise et autres frais relatifs à celle-ci (frais de déplacement, divers prestataires, etc.);
- Les frais de déplacement et d'hébergement engagés pour les sorties, salons, événements organisés dans le cadre de Let's GO.

### **Tout candidat au programme « LET'S GO » s'engage à :**

- Régler une participation de 300 € HT par mois;
- S'assurer que chaque personne impliquée dans le projet qui fait l'objet de cette candidature ait pris connaissance et accepté sans réserve le présent règlement;
- Fournir des renseignements exacts tant au moment de la candidature que tout au long du programme d'accompagnement. La découverte à quelque moment que ce soit du caractère délibérément mensonger d'une information fournie pourra entraîner l'élimination immédiate du candidat;
- Participer à l'ensemble des temps de rencontres du programme (journée d'intégration, ateliers, moment collectifs...). L'absence répétée ou injustifiée à ces temps de rencontres peut entraîner l'élimination immédiate du candidat sans recours possible;
- Les lauréats du programme « LET'S GO » s'engagent également à participer, dans la mesure du possible, aux actions de communication (interviews, conférences de presse, web...).
- Autoriser Game Only et H7 à diffuser votre image (photos, vidéos) dans le cadre la promotion du programme « LET'S GO ».

## Article 7 : Convention d'incubation

Une convention sera signée entre Game Only et les candidats retenus, précisant notamment le programme d'incubation, les modalités financières et les modalités organisationnelles du parcours.

## Article 8 : Consultation du règlement

Le règlement de ce concours est disponible sur le site [www.gameonly.org](http://www.gameonly.org) ainsi que sur simple demande auprès de Game Only.



**LET'S  
GO**

**APPEL À PROJETS**

Promotion 2022